

BULLETIN DE LIAISON DU QUARTIER

Brichambeau Oslo
Territoire Est



Classement de l'église St François d'Assise et révision du PLU



Bientôt un mur antibruit



Sécurisation du carrefour Norvège-Masson



Apaisement de la circulation rue des Glaïeuls

Vous souhaitez rejoindre le Comité de Pilotage du quartier Brichambeau Oslo et vous inscrire dans un atelier ?

Pour cela, merci de compléter ce coupon réponse et nous le retourner à cette adresse :
Hôtel de ville – service Démocratie participative – 7 rue de Parme – BP 110 – 54503 Vandœuvre-lès-Nancy

Pour tout renseignement complémentaire : Service Démocratie participative : 03 83 51 80 95 ou 03 83 51 80 48
sophie.hubert@vandoeuivre.fr ou anne.arnold@vandoeuivre.fr

✂

.....

Quartier Brichambeau Oslo

Je soussigné(e) (NOM – Prénom).....

Souhaite m'inscrire : au Comité de Pilotage oui - non
 à l'atelier PLU oui - non
 à l'atelier Parking oui - non

Adresse.....

Téléphone.....Mail.....

Vos suggestions :

.....

.....

.....

.....

Nous nous étions engagés à vous tenir informés de l'ensemble des actions entreprises sur votre quartier, c'est pourquoi vous recevez aujourd'hui ce deuxième bulletin de liaison.

Le Conseil de quartier Brichambeau-Oslo a été créé le 12 mai 2009. Au cours de cette réunion, des habitants se sont portés volontaires pour faire partie d'ateliers et c'est ensemble que nous avons travaillé pour améliorer votre cadre de vie.

Parmi les nombreux points à améliorer, les participants ont souhaité mettre la priorité sur l'apaisement de la circulation. L'ensemble du quartier Brichambeau a été mis en zone 30 dès 2010. L'atelier « circulation rue des Myosotis » a permis de trouver des solutions afin de faire ralentir la vitesse des automobilistes : l'installation d'un coussin berlinois et un rétrécissement de la chaussée au niveau de l'école Paul Bert. L'atelier « circulation-voirie Oslo » a permis la mise en place d'un plateau surélevé au carrefour des rues de Norvège et Désiré Masson.

Deux autres ateliers ont été créés en 2012 sur Brichambeau : l'atelier Parking et l'atelier Plan Local d'Urbanisme. Ces ateliers se sont réunis et leurs propositions seront examinées lors du prochain conseil de quartier. En parallèle, un nouvel atelier propre à Oslo a été lancé : l'atelier Environnement Cadre de vie.

Les riverains de l'A330 verront enfin leurs conditions de vie s'améliorer avec la construction d'un mur antibruit pour la fin 2014.

Les échanges vont se poursuivre : le prochain conseil de quartier Brichambeau est prévu le 18 avril, et celui d'Oslo est prévu le 12 septembre. Ces deux réunions se tiendront à l'espace Yves Coppens.

Stéphane HABLLOT



Le Maire
Conseiller Général de
Meurthe et Moselle

Manu DONATI



Adjoint au Maire
Délégué à la Démocratie
Participative



Sylvain THIRIET



Adjoint au Maire
Délégué au Budget
et Référent du territoire Est

**BILAN DE LA COORDINATION DES ACTIONS
QUARTIER BRICHAMBEAU OSLO**

BRICHAMBEAU	
Circulation	
Zone 30 sur Brichambeau	8 septembre 2010 : Conseil de quartier Les travaux de la zone 30, étudiée depuis 2009 ont débuté en octobre 2010, suite aux demandes des riverains lors des précédents conseils de quartier. Cette zone 30 s'applique aux rues des Acacias, Lilas, Capucines, Myosotis, Haarlem et Glaïeuls.
Rue des Myosotis et des Glaïeuls	5 décembre 2011 : Coordination des actions de la ville* et 8 décembre 2011 : Conseil de quartier Un atelier « circulation rue des Myosotis » a été créé en mars 2011 afin d'étudier avec les riverains les solutions possibles liées à l'apaisement de la circulation. Pour des raisons de sécurité, il a semblé indispensable de faire ralentir la vitesse des automobilistes devant l'école élémentaire Paul Bert. La solution pour y parvenir a été la création d'un rétrécissement avec plots à la hauteur du passage pour piétons situé devant l'école. 12 septembre 2012 : Conseil de quartier Néanmoins, malgré cet aménagement, la vitesse constatée est encore trop excessive pour les riverains : l'installation d'un coussin berlinois à l'entrée de la rue ralentit les automobilistes provenant de l'avenue des Jonquilles (coût : 1500 €). Un coussin berlinois a également été posé rue des Glaïeuls.
Voirie - Parking	
Places de Parking	12 septembre 2012 : Conseil de quartier La présence d'établissements recevant du public crée certains jours des conflits liés à l'insuffisance de places de stationnement. Une réunion de conciliation a été organisée avec les riverains et les établissements concernés. Il a été proposé de créer un atelier « Parking Brichambeau ». 20 novembre 2012 : Atelier « Parking Brichambeau » L'atelier a identifié un certain nombre d'espaces à proximité et au niveau de la place de Brichambeau susceptible de pouvoir être transformés en nouvelles places de parking. Sur la place même, 15 nouvelles places environ peuvent être matérialisées par traçage et/ou créées en modifiant la voirie traversante. De nouvelles places pourraient être également créées sur des espaces privés adjacents. Un contact a été pris avec les propriétaires.
Transports en commun	Le nouveau concessionnaire Véolia-Transdev retenu par la CUGN a proposé une profonde modification du plan de déplacement des lignes de bus à partir de l'été 2013. Dans le nouveau projet, la ligne 123 était modifiée et passait par Jarville, ne desservant plus le quartier Brichambeau. A la demande des habitants, la ville a insisté pour conserver la ligne 123 (devenue ligne 7 dans le nouveau projet) dans son trajet actuel et a obtenu satisfaction.
Urbanisme – Environnement	
Eglise St François d'Assise	12 septembre 2012 : Conseil de quartier Cette église (mise en vente par le Diocèse) vient d'être inscrite aux Monuments historiques par le Ministère de la Culture. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de modification afin d'établir un périmètre de protection de l'ordre de 500 mètres. Les demandes de permis de construire ou aménagements divers du quartier seront dorénavant examinés par l'Architecte des Bâtiments de France.
PLU	15 novembre 2012 : Atelier PLU Brichambeau Suite au conseil de quartier de septembre dernier, un atelier PLU Brichambeau a été créé afin d'étudier ensemble la modification du Plan Local d'Urbanisme en respectant ainsi la cohérence du quartier. Les participants ont proposé les alternatives suivantes : ne pas donner la possibilité aux propriétaires de construire une seconde maison sur leur terrain et encore moins un immeuble (et y autoriser seulement des bâtiments annexes ou abris de moins de 6 mètres ²) et la création de

Devenir du GIHP	protection d'espace verts en cœur d'îlots. En ce qui concerne les extensions accolées aux maisons, elles ne seraient autorisées qu'en rez-de-chaussée et sur une surface de 20 mètres ² . Toutes ces propositions devront être validées en conseil de quartier dans le souci de l'intérêt général. 8 décembre 2011 : Conseil de quartier Ce bâtiment situé rue des Myosotis est en état de délabrement avancé (vitres cassées, fissures ...) : Le CROUS (qui en est propriétaire) a été alerté sur l'état du bâtiment. L'Etat vient de le mettre en vente. Différents projets sont étudiés par la mairie dont la création d'une vingtaine de places de parking.
Sécurité – Tranquillité	
Police Municipale	12 septembre 2012 : Conseil de quartier Le Maire a informé les habitants du prochain déménagement du local de la Police Municipal actuellement situé place de Brichambeau vers la Place de Paris, plus central.
Champs électro-Magnétiques	23 octobre 2012 : Mesures Des mesures ont été réalisées allée des Œilletts à la demande de la mairie du fait de la présence d'une antenne téléphonique sur un immeuble situé allée de Breda. Les niveaux mesurés se sont avérés très faibles.
Bruit	17 septembre et 29 novembre 2012 : Rencontres avec le Préfet et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). L'autoroute A330 expose les habitants de Brichambeau et les immeubles de l'allée de Breda à des niveaux de bruits élevés. Depuis plus de 12 ans, les riverains demandent un mur anti-bruit. Nous sommes intervenus auprès de l'Etat pour que la loi sur la réduction du bruit des autoroutes soit appliquée. Des mesures ont été faites fin 2012. Un projet doit être élaboré en 2013. Ce mur devrait voir le jour fin 2014.

OSLO	
Carrefour des rues Norvège et Désiré Masson	8 septembre 2010 : Conseil de quartier Présentation du projet d'aménagement de ce carrefour afin d'en apaiser la circulation : création d'un plateau surélevé au carrefour des rues de Norvège et Désiré Masson. Peinture d'une flèche directionnelle sur la voie de gauche indiquant que nous pouvons aller tout droit en venant de la rue Désiré Masson vers le square d'Oslo. Création d'une piste cyclable le long du trottoir. Les habitants présents sont favorables à ces propositions.
Nuisances sonores	12 septembre 2012 : Conseil de quartier Plusieurs habitants signalent la circulation intempestive et bruyante de quads et motos dans le parc Richard Pouille. Le Maire a contacté le ministre de l'intérieur et demande davantage de présences policières sur la ville. La réunion spéciale « Sécurité » du 4 décembre 2012 a permis de recueillir les doléances des habitants. Le Préfet a annoncé que Vandœuvre bénéficierait de moyens supplémentaires en terme de sécurité.
Tri sélectif	8 décembre 2011 : Comité de pilotage et 23 janvier 2013 : Atelier Environnement Cadre de vie Oslo Les habitants présents demandent à avoir des moloks (containers enterrés) pour leurs poubelles. Les avantages : gain sur la facturation annuelle des ménages, plus de risques d'incendie dans le local de stockage des poubelles, participation au tri sélectif. 23 janvier 2013 : Présentation de l'étude d'implantation des molochs par la maison de la propreté : 4 x 2 moloks seraient posés au total. Les lieux d'implantation des moloks ont été étudiés en fonction des contraintes techniques, notamment de la possibilité pour le camion de ramassage d'accéder aux moloks. La décision de les poser ou non sera prise en Assemblée Générale par les différents conseils syndicaux (coût d'un molok posé : environ 4500 € dont 2500 € financé par la CUGN).

* Les réunions de coordination des actions de la ville ont été mises en place en janvier 2009 pour relayer au mieux les demandes des habitants (questions posées en conseil de quartier, en comité de pilotage, en atelier ou adressées directement au cabinet du Maire). Y participent : les élus, les responsables de services municipaux ainsi que le référent de territoire de la CUGN.